



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/BUR/33/6
7 novembre 1988

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau élargi des Parties
contractantes à la Convention pour la
protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux Protocoles y relatifs

Athènes, 1-2 novembre 1988

RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU ELARGI DES PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE
LA POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS

P N U E

Athènes, 1988

Introduction

1. A leur Cinquième réunion ordinaire (Athènes, 7-11 septembre 1987), les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs ont décidé de convoquer une réunion élargie du Bureau ouverte à toutes les Parties contractantes qui souhaiteraient y prendre part. Les objectifs de la réunion consistaient à décider de la ventilation du budget pour 1989 du Plan d'action pour la Méditerranée, à établir des lignes directrices concernant le recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée et également à envisager les moyens de faciliter le renouvellement du Bureau.

2. La réunion s'est tenue dans les locaux de l'Unité de coordination, à Athènes, les 1er et 2 novembre 1988.

Participants

3. Etaient représentés à la réunion les Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles y relatifs :

Chypre, Communauté économique européenne, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

4. L'Albanie a assisté à la réunion en qualité d'observateur.

5. Etaient présents en qualité d'observateurs les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations ci-après :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation maritime internationale (OMI), Banque mondiale, Centre d'activités régionales pour le Plan Bleu (CAR/PB) et pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP).

6. La liste des participants se trouve à l'Annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

7. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau, M. Evaghélos Kouloubis, Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics de la Grèce, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

8. Il a déclaré que, récemment, plusieurs réunions internationales sur diverses questions ayant trait à l'environnement avaient été organisées en Grèce, et notamment la réunion du Bureau européen de l'environnement tenue à Athènes les 21 et 22 octobre 1988 qui s'est penchée sur le financement des activités environnementales, la 31ème Assemblée générale du Conseil international pour l'exploration scientifique de la Méditerranée (CIESM) tenue à Athènes du 17 au 21 octobre, et surtout la réunion informelle des ministres de l'environnement de la CEE tenue à Delphes les 1er et 2 octobre 1988, organisée par la Grèce qui assumait la présidence de la CEE. C'est par une coïncidence heureuse que la Grèce a assuré en même temps la présidence du

Conseil de la CEE et celle du PAM. Ainsi, le thème général traité lors de la réunion informelle du Conseil des Ministres, à savoir "La politique communautaire en matière d'environnement et de ressources financières", a été choisi comme étant le plus opportun.

9. Bien que, selon la pratique de la CEE, les conseils informels ne soient pas appelés à prendre des décisions, le site impressionnant de Delphes avait contribué, lui semble-t-il, à la confiance mutuelle et à la convergence des opinions. Il a souligné que c'était la première fois que le Conseil des ministres avait discuté de l'environnement en tant que question de politique globale.

10. La Grèce a soutenu les propositions suivantes dans le cadre de la réunion précitée :

- (a) La nécessité d'une cohésion sociale allant de pair avec le marché interne ; cette cohésion se traduirait également, dans la politique environnementale, en assurant entre autres des normes de qualité;
- (b) La nécessité d'adapter la politique environnementale globale aux caractéristiques particulières de chaque pays;
- (c) La nécessité d'instaurer un nouvel équilibre des priorités avec un accent particulier sur la Méditerranée qui doit être considérée comme un tout et pas simplement comme un ensemble de pays méditerranéens qui sont également membres de la CEE;
- (d) La nécessité d'assurer toutes les ressources nécessaires pour l'exécution de la politique environnementale grâce à des mécanismes existants ou nouveaux, selon le cas, puisque les investissements consacrés à l'environnement sont également des investissements productifs;
- (e) L'opportunité de présenter à la réunion au Sommet qui doit avoir lieu à Rhodes les 2 et 3 septembre une résolution concernant la nouvelle approche à la politique environnementale.

11. Les vues exprimées par la Grèce ont reçu un accueil favorable lors de la réunion informelle du Conseil des ministres. Bien sûr, les décisions sur les divers points précis seront prises à Bruxelles le 24 novembre dans le cadre de la réunion officielle du Conseil des ministres. A cet égard, toutes propositions émanant de la présente réunion du Bureau élargi qui viendraient à l'appui des priorités méditerranéennes seraient des plus utiles.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

12. Le secrétariat a indiqué que le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6), annexe XI) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion du Bureau élargi des Parties contractantes en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties contractantes.

Point 3 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. Le Bureau élargi a examiné l'ordre du jour provisoire (UNEP/BUR/33/1).

14. Le représentant de la Turquie a proposé de retirer de l'ordre du jour le point intitulé "Composition du Bureau des Parties contractantes". Les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Tunisie et du Maroc se sont ralliés à cette proposition, estimant, entre autres, que le document pertinent avait été reçu si tard que les gouvernements n'avaient pas été en mesure d'étudier la question et qu'en outre celle-ci relèvait de la réunion des Parties contractantes.

15. Après de nouvelles discussions et à la suggestion du président, il a été convenu d'adopter l'ordre du jour provisoire, étant entendu que lorsque le Bureau en viendrait au point 6 il déciderait si et dans quelle mesure il examinerait la question inscrite sous ce point.

16. La réunion a adopté l'emploi du temps proposé à l'annexe de l'ordre du jour annoté (document UNEP/BUR/33/2). Elle a également convenu de ne mener ses travaux qu'en séance plénière, étant entendu que des groupes de travail ou comités de rédaction ad hoc pourraient être constitués par le Bureau élargi en consultation avec le secrétariat, selon que de besoin.

Point 4 de l'ordre du jour - Ventilation du budget 1989 du Plan d'action pour la Méditerranée

17. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a présenté le document UNEP/BUR/33/3. Il a informé la réunion que les calendriers de travail et budgets du MED POL, du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) et des Aires spécialement protégées (ASP) avaient été examinés et approuvés par le Comité scientifique et technique à sa première réunion (Athènes, 23-27 mai 1988) et que les calendriers de travail et budgets 1989 du Plan bleu (PB) et du Programme d'actions prioritaires (PAP) avaient été examinés et approuvés par le Comité socio-économique à sa première réunion (Athènes, 27-29 septembre 1988). Il a avisé la réunion que les résultats du Plan Bleu (Rapport sur les scénarios et Résumé à l'intention des décideurs) avaient été distribués aux membres du Bureau élargi pour que ceux-ci les transmettent à leur gouvernements.

18. Le Bureau a décidé que les contribution reçues en excédent du programme approuvé devaient constituer un fonds de réserve.

19. Le Bureau a demandé que la nomination d'une personne au nouveau poste G-4 inclus dans le budget fût ajournée jusqu'à la réunion du Bureau de mars 1989, sous réserve d'un versement satisfaisant des arriérés de contributions.

20. Le représentant de l'Italie a suggéré que l'Unité de coordination devrait établir un rapport indiquant les procédures administratives par lesquelles les Parties contractantes autorisaient le versement de leurs contributions ; ces renseignements seraient utiles à l'ensemble des Parties contractantes. Il a ajouté que l'Italie prévoyait de s'acquitter de ses arriérés de contribution à bref délai et en un seul versement.

21. Il a été souligné qu'il était nécessaire d'obtenir une meilleure répartition des consultants pour chacune des composantes du PAM.

22. Lors des débats qui ont suivi, le représentant du Malte a proposé la création d'un poste de documentaliste/chimiste (P-3) en raison du rôle élargi du Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC), contre une réduction correspondante des crédits prévus pour les consultants. Cette proposition a été approuvée.

23. Le Bureau élargi a approuvé le budget proposé sous réserve qu'y soient incorporés les renseignements détaillés sur le PAP et le Plan Bleu figurant dans le rapport du Comité socio-économique (voir annexe II).

24. Après les suggestions formulées par plusieurs délégations à propos d'une présentation plus appropriée du budget, le secrétariat a été autorisé à établir une proposition de budget par objectifs et à la soumettre au Bureau lors de sa prochaine réunion.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur exécutif concernant le recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée

25. Le Coordonnateur du PAM a présenté le rapport du Directeur exécutif qui figure dans le document UNEP/BUR/33/4 intitulé "Idées préliminaires du Directeur exécutif à propos du recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée sur la planification intégrée et la gestion écologiquement rationnelle du Bassin méditerranéen". Il a insisté sur l'importance de ce document et a demandé l'avis de la réunion sur divers points précis.

26. Le Directeur exécutif adjoint du PNUE a déclaré que l'un des principaux objectifs des idées préliminaires à propos du recentrage du PAM était d'obtenir un équilibre et une intégration appropriée des considérations en matière d'environnement et de gestion des ressources dans le processus du développement. Il a souligné qu'une action s'imposait d'urgence pour améliorer la qualité de la croissance économique aux niveaux mondial et régional. Dans ce contexte, il a évoqué la nécessité d'une large participation des pays et des organisations internationales aux efforts entrepris pour protéger la Méditerranée.

27. Il a été relevé que les participants n'ont pas été en mesure de formuler des observations détaillées sur un document qui leur est parvenu très tard. Les participants sont convenues que, dans un délai de deux mois, ils communiqueraient des observations écrites complétant celles qu'ils avaient formulées au cours des débats et qui ont été notées par le secrétariat. Certaines réserves ont été exprimées à l'égard de passages bien précis du document en question.

28. Le représentant de Malte s'est élevé contre les termes dans lesquels était rédigé le paragraphe 66 dans la mesure où ils traduisent une critique implicite du soutien accordé par son Gouvernement au ROCC. Il s'est engagé à faire en sorte qu'il soit porté remède à toute défaillance éventuelle à cet égard. Il a demandé instamment que le paragraphe soit supprimé ou du moins remanié radicalement.

29. La représentante de la Tunisie a déclaré que la critique implicitement formulée à l'égard du soutien de son pays au CAR/ASP était inacceptable. En conséquence, elle a proposé que la dernière phrase du paragraphe 67 du document fût supprimée.

30. Le représentant de l'Egypte a souligné que l'objectif essentiel du PAM était de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans la région méditerranéenne, ce qui signifie la qualité de la vie humaine. Si, d'un point de vue strictement scientifique, il est louable d'encourager les efforts visant à préserver certaines espèces animales en danger ainsi que leur habitat, il convient de ne pas oublier que certains groupes humains de la région de même que leur habitat naturel sont gravement menacés.

31. La délégation française a annoncé qu'une proposition écrite concernant la période de l'après-Plan Bleu serait soumise à la prochaine réunion du Bureau et justiciable d'une décision des Parties contractantes.

32. La délégation italienne a considéré, s'agissant de cette proposition, qu'il conviendrait de lier la planification intégrée les scénarios nationaux et les projets portant sur les zones littorales.

33. De nombreuses délégations ont notamment soulevé la question du caractère guère fonctionnel des deux comités sous leur forme actuelle. Le Bureau élargi est convenu que le programme "Aires spécialement protégées" devrait être provisoirement traité par le Comité socio-économique, jusqu'à ce que des propositions définitives sur les dispositifs général puissent être approuvées par les Parties contractantes.

34. Le Coordonnateur a dit qu'à la lumière des commentaires oraux et écrits une nouvelle version du document en question serait établie et soumise au Bureau à sa réunion de mars 1989 et qu'il en serait tenu compte dans les propositions budgétaires pour le prochain exercice biennal qui seront soumises au Comité technique et scientifique ainsi qu'au Comité socio-économique plus tard dans le courant de 1989.

35. Le représentant de la Grèce a présenté un projet de déclaration sur la protection de la Méditerranée et a demandé au Bureau élargi de l'autoriser à le communiquer au Conseil de Ministres de l'environnement de la CEE le 24 novembre 1988. La réunion a accédé à cette demande. Le texte de cette déclaration figure à l'annexe III.

Point 6 de l'ordre du jour - Composition du Bureau des Parties Contractantes

36. Le Président a attiré l'attention sur le document préparé par le secrétariat, à la demande du Bureau, en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour (UNEP/BUR/33/5). Il a relevé que les suggestions faites dans ce document touchant le mode d'élection des membres du Bureau n'avaient pas été jugées généralement acceptables lors de la réunion du Bureau le 31 octobre 1988.

37. Le représentant de la France, vice-président du Bureau, a fait référence à l'article 20 du règlement intérieur et a rendu brièvement compte des événements - notamment du vote à scrutin secret sans précédent - qui avaient eu lieu lors de la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes en septembre 1987 et qui avaient donné lieu à l'établissement du document en question et des suggestions qu'y faisait le Directeur exécutif du PNUE. Il a

exprimé l'espoir qu'il serait possible de régler la question de la procédure électorale conformément aux principes énoncées au paragraphe 12 du document, et de préférence par la voie du processus traditionnel et harmonieux de consultations et consensus.

38. Le représentant de la République arabe syrienne s'en est tenu à la règle 20 du Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes, règle qui prévoit un scrutin, à savoir une procédure démocratique pour l'élection des membres du Bureau. Cette procédure devrait garantir le principe de l'universalité et de l'équité.

39. Le Président a signalé que le Bureau n'était pas compétent pour prendre une décision sur cette question qui serait donc renvoyée à la réunion des Parties contractantes en octobre 1989. En conséquence, il a déclaré la discussion close sur le point 6 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour - Questions diverses

40. Le président du Bureau a évoqué la question grave des mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux et toxiques, notamment dans la mesure où la région méditerranéenne s'en trouve affectée. Il a notamment fait référence aux dispositions de la directive pertinente de la CEE et de la Convention de Barcelone, dispositions qu'il incombe de respecter. Il a été souligné que des règlements nouveaux et plus draconiens étaient nécessaires pour assurer l'élimination sans risque des substances en question et, à cet effet, les pays devraient assurer l'application des règlements nationaux et internationaux en vigueur mais aussi prendre des dispositions pour former le personnel nécessaire, émettre des lignes directrices et diffuser des informations sur les risques en cause. De nombreuses délégations ont exprimé leur préoccupation dans le même sens.

41. De nombreuses délégations ont pris part aux débats qui ont suivi en soulignant la nécessité d'informations plus concrètes qui pourraient être diffusées par l'intermédiaire de l'Unité de coordination. Il a été suggéré que, dans le cadre du PAM, l'Unité de coordination pourrait jouer un rôle moteur et recevoir les informations utiles que voudraient bien lui adresser les Parties contractantes. Mention a également été faite de toute une série d'initiatives préliminaires prises par le PNUE, notamment des réunions d'experts juridiques, des consultations avec des pays industrialisés et des secteurs industriels, en vue de la conférence prévue à Bâle en mars 1989 afin d'adopter une convention mondiale sur cette question. A cet égard, il a été suggéré que l'Unité de coordination fasse rapport des conclusions de la réunion de Bâle et des implications pratiques pour les pays méditerranéens signataires de la convention actuellement en préparation.

42. Le représentant de la Grèce a attiré l'attention sur un projet de texte établi au cours de consultations informelles et qui pourrait, selon sa suggestion, être approuvé par le Bureau. Le Bureau a approuvé ce texte qui est reproduit à l'annexe IV du présent rapport.

43. Le président a ensuite évoqué le phénomène de la prolifération du plancton qui est devenue de plus en plus généralisée et grave dans la Méditerranée depuis quelques années. Il a estimé qu'une étude était nécessaire sur les facteurs responsables de ce phénomène inquiétant et a suggéré qu'il soit demandé au secrétariat de préparer un programme de recherche sur cette question à soumettre au Comité scientifique et technique.

44. Plusieurs délégations ont parlé de l'expérience éprouvée par leur pays à la suite d'une prolifération de plancton. Elles ont souligné la nécessité de poursuivre les recherches spécifiques sur les causes de cette prolifération et ont évoqué les mesures prises au niveau national pour intensifier ces recherches qui ne devraient pas, toutefois, être menées isolément.

45. M. L. Jeftic, spécialiste en science de la mer de l'Unité de coordination, a donné des renseignements sur l'activité de recherche "H" menée dans le cadre de MED POL - Phase II, qui traite du problème de l'eutrophisation et de la prolifération de plancton ainsi que sur l'atelier scientifique sur l'eutrophisation en mer Méditerranée qui a lieu à Bologne en mars 1987 (Série de Rapports techniques du PAM, n° 21). En raison de l'intérêt exprimé par un certain nombre de Parties contractantes et à la demande du secrétariat, il a été convenu que celui-ci, en coopération avec d'autres institutions et organisations intergouvernementales intéressées, constituerait un groupe ad hoc restreint chargé d'établir un programme d'action qui comprendrait la collecte d'information sur les laboratoires et les projets traitant du problème. Ce programme serait présenté à la prochaine réunion du Comité scientifique et technique. Le Bureau est convenue qu'un montant de 30.000 dollars E.U. prélevé sur le budget 1988 approuvé mais non engagés servirait à ce groupe et au suivi nécessaire..

46. Le Coordonnateur a rappelé que les Parties contractantes avaient décidé, à l'exception d'une réserve émise par la CEE, de retirer les composés organosiliciés de l'annexe II du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (UNEP/IG.74/5, recommandation D-8). Il a informé la réunion que depuis 1987 aucune Partie contractante n'avait soumis de notification aux termes de l'article 17, 2 (iv) du Protocole. Le secrétariat a donc considéré la décision comme définitive et compte contacter l'Etat dépositaire de manière à faire enregistrer cet amendement et à le communiquer officiellement à toutes les Parties contractantes.

47. M. L. Jeftic a mis au courant le Bureau de la réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques en Méditerranée et des coordonnateurs des équipes de travail pour les régions des mers des Caraïbes, du Pacifique du Sud-Est, du Pacifique Sud, de l'Asie de l'Est et des mers de l'Asie du Sud (Split, 3-8 octobre 1988). Six études de cas portant sur des sites précis ont été préparées pour les régions deltaïques du Nil, du Pô, du Rhône et de l'Ebre, pour le golfe Thermaïque (Grèce du Nord) et les lacs d'Ishkuel/Bizerte (Tunisie). Le secrétariat se proposait de contacter les six gouvernements concernés et de présenter ces études à des représentants et experts gouvernementaux.

48. Le représentant de la Turquie a décrit les progrès effectués dans la mise en oeuvre du vaste projet pilote d'assainissement de la Baie d'Izmir, qui est en cours depuis plusieurs années et a déjà absorbé d'importantes ressources financières fournies en partie par le Gouvernement turc et en partie par d'autres sources. Il a rendu hommage au Programme d'actions prioritaires (PAP) pour l'aide octroyée sous forme de conseils et de compétences techniques. Il s'est également félicité de l'assistance précieuse reçue de diverses organisations internationales.

49. Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que son pays était en train de préparer le projet d'une étude de planification intégrée concernant la zone littorale syrienne et il a exprimé le voeu que ce projet recevrait l'appui du PAM comme dans le cas du projet relatif à la baie d'Izmir.

50. Le représentant de la Banque mondiale a exprimé l'intérêt que cette institution porte à des projets spécifiques à des pays, tels que celui de la Baie d'Izmir. Il a noté la collaboration fructueuse instaurée entre le gouvernement turc, le PAM et la Banque mondiale pour mener le projet en question. Il a également observé que ces types de projet spécifique pourraient constituer des expériences concrètes de collaboration plus poussée entre la Banque, le PAM/PNUE et les pays concernés. Il a remercié le gouvernement turc d'avoir rendu possible la mission entreprise à Izmir et de largement contribuer à son succès. Il a ajouté que le Programme environnemental pour la Méditerranée (EPM) de la Banque devrait incontestablement susciter d'autres projets dans la région. Il a informé le Bureau élargi que la Banque a prévu d'organiser à Paris, du 4 au 6 avril 1989, un atelier chargé d'examiner les résultats du programme EPM auquel les Parties contractantes et le PAM seront invités ; les résultats de cet atelier devraient être soumis à la réunion des Parties contractantes d'octobre 1989.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

51. Le Bureau élargi a adopté son rapport le 2 novembre 1988.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

52. Après l'échange habituel de civilités, le président a déclaré la réunion close.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA
ALBANIE
(observer)

Mr. Vangjel Dheri
Premier Secrétaire
Ambassade de la République Populaire
Socialiste d'Albanie
1, rue Karachristou
Kolonaki
Athènes 115 21
Grèce

Tel. No. 7234412-7242607
Tlx No. 210351 AMAL

CYPRUS
CHYPRE

Mr. A. Demetropoulos
Head
Fisheries Department
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
Nicosia
Cyprus

Tel. No.: 403279
Tlx No.: (605)4660 MINAGR CY

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

Mr. Vladimiro Mandl
Chef de Division
Direction Générale de l'Environnement
de la Protection des Consommateurs
et de la Sécurité nucléaire
Commission des Communautés Européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel. No. 7358040
Tlx No. 21877 COMEU B

EGYPT
EGYPTE

Mr. Feisal A. Esmael
Scientific Advisor
Egyptian Environment Affairs Agency (EEAA)
11a Hassan Sabry Str.,
Zamalek
Cairo

Tel. No. 34 16 546/34 16 192
Tlx No. 93794 WAZRA UN

FRANCE
FRANCE

Vice-President

M. Yves Rodrigue
Ministre Plénipotentiaire
Direction des Affaires économiques
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 Paris

Tel. No. 45559540
Tlx No. 42270819 AFEIP F

M. Serge Antoine
Ministère de l'Environnement
14, Bld du Général Leclerc
92 524 Neuilly s/Seine Cedex
France

Tel. No. 47581212
Tlx No. 620602 F

MS Elisabeth Laurin
Ministère des Affaires Etrangères
Direction des Affaires Economiques
et Financières, Affaires Générales
37, Quai d'Orsay
75 007 Paris
France

Tel. No. 47534484

GREECE
GRECE

President of the Bureau

H.E. Mr. Evangelos Kouloubis
Minister for the Environment, Physical Planning
and Public Works
17, Amaliados str.
Ambelokipi
11 523 Athens
Greece

Tel. No. 6431461
Tlx No. 216374 IHOP GR

Mr. Alexandros Pantazis
Secretary General
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
17, Amaliados Str.
Ambelokipi
11 523 Athens
Greece

Tel. No. 64 31 461
Tlx No. 21 6374 IHOP GR

Mr. Konstantin Bourkas
Special Secretary for the Environment
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147, Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 214

Mr. John Vournas
Director of the Department of Environment
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147, Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 20 557

Ms Athena Mourmouris
MAP Liaison Officer
Environmental Engineer
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147, Patission Avenue
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 334
Tlx No. 216028 DYPP GRT

Ms K. Dangli
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
17, Amaliados str.
Ambelokipi
11 523 Athens
Greece

Tel. No. 64 10 202
Tlx No. 216374 IHOP GR

Mr. Dimitris Tsotsos
Environmentalist
Chemical Engineer - Environmentalist
National Focal Point for PAP and BP
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147, Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 053
Tlx No. 216028 DYPP GRT

Ms Dimitra Spala
Biologist of the Department of Environment
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147 Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. 86 52 493
Telex 21 6028 DYPR GR

Mr. P. Zikos
Mathematician - Environmentalist
National Focal Point for INFOTERRA
Ministry for the Environment, Physical
Planning and Public Works
147, Patission Str.
11 251 Athens
Greece

Tel. No. 86 50 053
Tlx No. 216028 DYPP GRT

ISRAEL
ISRAEL

Ms Ruth Rotenberg
Legal Adviser
Environmental Protection Service
Ministry of the Interior
P.O.B. 6158
Jerusalem 91061
Israel

Tel. No. 02-660151
Tlx No. 26162 IEPS IL

ITALY
ITALIE

Mr. Giuliano Fierro
Dipartimento Scienze della Terra
Università di Genova
Corso Europa 26
16132 Genova
Italia

Tel. No. 3538270/2 - 500794
Tlx No. (43) 271.114

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Rapporteur

Mr. Yusef Elmehrik
National Co-ordinator for MED POL
Director General
Technical Centre for Environment Protection
P.O.Box 83618
Tripoli
Socialist People's Libyan Arab
Jamahiriya

Tel. No. 48542
Tlx No. 20381 HEALTH LY

MALTA
MALTE

Mr. Stephen Sant Angelo
Head
Ministry of Education and Environment
Beltissebh
Valletta
Malta

Tel. No. 221125
Tlx No. 1115 MEE MT

Mr. Laurence Micallef
Ministry of Education and Environment
Beltissebh
Valletta
Malta

Tel. No. 229916
Tlx No. 1115 MEE MT

MONACO
MONACO

M. Patrick Van Klaveren
Secrétaire Général
Centre Scientifique de la
Principauté de Monaco
16, Boulevard de Suisse
Principauté de Monaco
MC 98030 Monaco Cedex
Principauté de Monaco

Tel. No. 93258954
Tlx No. 469942 GOUVPR MC

MOROCCO
MAROC

Ms Bani Layachi
Directeur de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat
Maroc

Tel. No. 64 384

Mr. Abdeljebbar Lakhmiri
Fonctionnaire à la Direction
de l'Aménagement du Territoire et
de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat
Maroc

Tel. No. 64 384

Mr. Zoubair Hakam
Chargé d'Affaires
Ambassade Royaume du Maroc
14, rue Mousson, Psychico
154 52 Athènes

Tel. No. 6474210
Tlx No. 21-0925

Mr. Mohamed Belkhlifa
Premier Secrétaire
Ambassade du Royaume du Maroc
14, rue Mousson, Psychico
154 52 Athènes

Tel. No. 6474210
Tlx No. 21-0925

SPAIN
ESPAGNE

Mr. Emilio Canda
Head of the International Relations Area
at the General Directorate for the
Environment
Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana No. 67
Madrid-3
Espana

Tel. No. 2331621

Mr. Pedro Costa Morata
Consultant for the Ministry of Public
Works and Urbanism
Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo
Paseo de la Castellana No. 67
Madrid-3
Espana

Tel. No. 4.01.25.50

SYRIA
SYRIE

Mr. salah soukkar
Secondd Secretary
Embassy of Syria
Marathonodromou Street 79
Paleo Psychico
154 52 Athens

Tel.: 6725577

TUNISIA
TUNISIE

Mme Hedia Baccar
Directeur de l'Environnement
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis 1002
Tunisie

Tel. No. 784447
Tlx No. 13378 MINAGR TN

TURKEY
TURQUIE

Vice-President

Mr. Turgut Balkas
National Co-ordinator for MED POL
General Directorate of Environment
Office of the Prime Minister
Atatürk Bulvarı 143
Bakanlıklar
Ankara
Turkey

Tel. No. 009042 237100 ext.(2641)
Tlx No. 42761 ODTK TR

Mr. Sina Yurtoglu
Counsellor
Embassy of Turkey
Leoforos Vassileos Georgiou B', 8
Athens 106 74

Tel. No. 7245915 -17
Tlx No. 214498 TURK GR,

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Mr. Tito Kosty
Director
Department for Environmental Protection
Committee of Housing, Building and
Environmental Protection of the SR
Croatia
Marulicev Trg 16
41 000 Zagreb
Socialist Federal Republic of Yugoslavia

Tel. No. 44 85 51
Tlx No. 22120 YU TANZG

Mr. Dimitrije Krsmanovic
Counsellor to the Committee for
Coordination of the Federal
Executive Council for the
environmental protection
Palata Federacije
Bulevar Lenjina 2
11070 Beograd
Socialist Federal Republic of Yugoslavia

Tel. No. 33 03 49
Tlx No. 11448 SIV YU

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES, INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES
ORGANISATIONS

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

Mr. Gabriel P. Gabrielides
Senior Fishery Officer
(Marine Pollution)
FAO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Ave.
116 10 Athens
Greece

Tel. No. 72 44 536
Tlx No. 22-2611 MEDU GR

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANIZATION MONDIALE
DE LA SANTE

Mr. St. Tarkowski
Acting Director
Environmental Health Service
World Health Organization
Regional Office for Europe
8 Scherfigsvej
2100 Copenhagen
Denmark

Tel. No. 29 01 11
Cable: UNISANTE COPENHAGEN

Mr. Louis J. Saliba
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Ave.
116 10 Athens
Greece

Tel. No. 72 44 536
Tlx No. 22-2611 MEDU GR

INTERNATIONAL MARITIME
ORGANIZATION
ORGANISATION MARITIME
INTERNATIONALE

Mr. David Edwards
Head, Environment Programme Section
Marine Environment Division
4, Albert Embankment
London, SE1 7SR
United Kingdom

Tel. No. 73 57 611
Tlx No. 23588 IMOLDN G

WORLD BANK
INTERNATIONAL BANK FOR RECON-
STRUCTION AND DEVELOPMENT (IBRD)
BANQUE INTERNATIONALE (BIRD)

Mr. Ezedine Hadj-Mabrouk
Technical Assistance Officer
World Bank
1818 H. Street, N.Y.
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

Tel. No. 202-473 2513
Tlx No. 248423 WORLDBANK

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL
POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES

Mr. Arsen Pavasovic
Director
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Kraj Sv. Ivana 11
58000 SPLIT
Yugoslavia

Tel. No. 003858/43499
Tlx No. 26477 YU URBS

Mr. I. Trumbic
PAP Regional Activity Centre
Urbanisticki Zavod Dalmacije
Kraj Sv. Ivana 11
58000 SPLIT
Yugoslavia

Tel. No. 003858/43499
Tlx No. 26477 YU URBS

REGIONAL ACTIVITY CENTER
FOR THE BLUE PLAN
CENTRE D'ACTIVITE REGIONALE
POUR LE PLAN BLEU

M. Michel Batisse
President
BP/RAC
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
France

Tel. No. 0033/93/65 39 59
Tlx No. 970005 CAR PB

M. Michel Grenon
Directeur scientifique du Plan
Bleu
Place Sophie Laffitte
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
France

Tel. No. 0033/93/65 39 59
Tlx No. 970005 CAR PB

BUDGET POUR LE PROGRAMME 1989
(en dollars E.U.)

	Approuvé 1988	Approuvé 1989
<u>SECTION I</u>		
CHAPITRE 1 - Coordination	795,300	795,300
CHAPITRE 2 - Réunions	52,000	208,210
CHAPITRE 3 - MED-POL : surveillance continue	1,457,000	1,457,000
CHAPITRE 4 - MED POL : Recherche	330,000	330,000
CHAPITRE 5 - Centre de lutte contre la pollution par les hydrocarbures	424,000	424,000
CHAPITRE 6 - Formation et échange d'informations	95,000	95,000
<u>SECTION II</u>		
CHAPITRE 1 - Plan bleu	420,000	350,000
CHAPITRE 2 - Programme d'actions prioritaires	710,000	710,000
CHAPITRE 3 - Aires spécialement protégées	245,000	245,000
TOTAL GENERAL	4,528,300	4,614,510

SECTION I
CHAPITRE 1 - COORDINATION

	m/m	Approuvé 1989
1. PERSONNEL		
(a) Experts/Personnel^{1/2/}		
- Coordonnateur - A. Manos (Italie) D-2 Permanent	12	84,000
- Administrateur de programme (hors classe) Spécialiste en sciences de la mer L. Jeftic (Yougoslavie) P-5 Contrat de durée déterminée	12	69,500
- Administrateur de programme/Economiste I. Dharat (Libye) P-4 Contrat de durée déterminée	12	60,000
- Administrateur de programme/ Spécialiste en sciences de la mer F.S. Civili (Italie) P-3 Contrat de durée déterminée	12	46,000
- Spécialiste du traitement de données A. Aksel (Turquie) P-3 Contrat de durée déterminée	12	39,500
Total partiel 1 (a)		299,000
(b) Consultants		
- Bibliothécaire	5	10,000
- Aspects juridiques	2	8,000
- Non spécifié (Contingence)		12,000
Total partiel 1 (b)		30,000

^{1/} Recrutement international
^{2/} De plus, le poste de Fonctionnaire administratif est rémunéré sur les
coûts d'appui au Programme

	m/m	Approuvé 1989
(c) Appui administratif ^{1/}		
- Secrétaire D. Mandika (Grèce) G.4 durée déterminée recrutement local	12	10,500
- Assistante chargée de l'information - H. Maroudis-Pissala (Grèce) G.4 durée déterminée, recrutement local	12	9,900
- Assistante - recherche G.4	12	10,000
- Secrétaire bilingue - E. Stamatopoulou- Kalimani (Grèce) G.4 durée déterminée, recrutement local	12	10,500
- Dactylographe bilingue - G.3 Recrutement en cours	12	9,900
- Dactylographe bilingue - M. Foerter-Platis G.3/G.4 durée déterminée, recrutement local	12	7,700
- Dactylographe bilingue - G.3 Recrutement en cours	12	9,000
- Opératrice téléphone/Réceptioniste - E. Zaimis (Grèce) G.2 durée déterminée, recrutement local	12	9,000
- Chauffeur/employé - D. Magiras (Grèce) G.2 durée déterminée, recrutement local	12	9,000
- Employé - S. Fakis (Grèce) G.2 durée déterminée, recrutement local	12	7,200
- Assistance temporaire	8	19,000
- Heures supplémentaires		7,600
Total partiel 1 (c)		119,300
Total général		448,300
2. VOYAGES POUR AFFAIRES OFFICIELLES		45,000
3. SOUS-TRAITANCE		
- Non spécifié		15,000
4. REUNIONS/FORMATION/BOURSES		-

^{1/} Les postes d'assistante administrative, secrétaire bilingue et assistant/ordinateur sont rémunérés sur les coûts d'appui au programme.

	Approuvé 1989
5. MATERIEL	
(a) Matériel consommable (y comp. livres, magazines)	21,000
(b) Matériel non consommable	22,000
Total général	43,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX	
- Loyer	80,000
- Entretien	14,000
Total général	94,000
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL (Machines à écrire, Xerox, ordinateur, voiture officielle)	38,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	32,000
9. DIVERS	
(a) Téléx, téléphone, affranchissements postaux	70,000
(b) Dépenses de représentation	4,000
(c) Divers	6,000
Total général	80,000
TOTAL CHAPITRE I	795,300

SECTION I
 CHAPITRE 2- REUNIONS

	Approuvé 1989
- Réunions du Bureau (2 par an)	12,000
- Comité scientifique et technique	<u>1/</u>
- Comité socio-économique	40,000
- Groupe de travail sur le Protocole relatif à l'exploration et l'exploitation au large	30,000
- Réunion de plénipotentiaires sur le Protocole relatif à l'exploration et l'exploitation au large	40,000 <u>2/</u>
- 6ème Réunion Ordinaire des Parties Contractantes	86,210
TOTAL CHAPTER 2	208,210

1/ Financé sous le chapitre III MED POL

2/ Sous réserve de la recommandation du Groupe du Travail.

SECTION I
CHAPITRE 3 - MED POL - SURVEILLANCE CONTINUE

	m/m	Approuvé 1989
1. PERSONNEL <u>A/</u>		
(a) <u>Experts/personnel</u>		
- Expert FAO des pêches, P-5	12	68,000
- Spécialiste OMS, P-5	12	70,000
- Technicien d'entretien AIEA, P-3	12	63,000
Sous-total 1(a)		201,000
(b) <u>Consultants</u>		
Sous-total 1(b)		35,000
(c) <u>Appui administratif</u>		
- Secrétaire FAO Athènes, Local, G-3	12	11,000
- Secrétaire OMS Athènes, Local, G-4	12	12,000
- Secrétaire OMS Copenhague, Local, G-4	6	10,000
- Laborantine AIEA Monaco, Local, G-4	12	28,000
Sous-total 1(c)		61,000
Total pour cet élément		297,000
2. VOYAGES <u>B/</u>		
- FAO		12,000
- UNESCO/IOC		6,000
- OMS		12,000
- OMM		8,000
- AIEA		24,000
Total pour cet élément		62,000

- A/ Le coût du personnel du PNUE travaillant pour le MED POL est inscrit au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.
- B/ Les frais de voyage du personnel du PNUE au titre du MED POL sont inscrits au chapitre I (Coordination) du budget du Plan d'action pour la Méditerranée.

Approuvé
1989

3. SOUS-TRAITANCE

Mise en oeuvre du protocole sur la pollution
d'origine tellurique:

- | | | |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| - | Projet-pilote sur la surveillance continue des substances cancérigènes, tératogènes ou mutagènes y compris la sélection d'une méthode, la préparation de l'évaluation et les mesures proposées | 35,000 |
| - | Détermination et catégorisation des produits, installations et divers procédés de remplacement susceptibles de réduire la pollution du milieu marin méditerranéen | 10,000 |
| - | Etude de la situation actuelle dans la région concernant les produits, installations et divers procédés occasionnant ou susceptibles d'occasionner une pollution notable du milieu marin | 10,000 |
| - | Assistance octroyée aux pays pour la mise en oeuvre du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (experts, formation, etc.) | 55,000 |

Assurance de la qualité des données:

- | | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - | Inter-étalonnage et cours de formation sur la détermination de la pollution microbiologique | 15,000 |
| - | Inter-étalonnage et cours de formation sur la détermination de mercure organique | 15,000 |
| - | Cours de formation sur l'analyse des données et séries chronologiques de la physique océanographique | 15,000 |
| - | Achat de matériel normalisé et matériaux de référence à distribuer aux laboratoires | 23,000 |
| - | Exercices conjoints sur la surveillance continue et l'intercomparaison des résultats y compris l'échantillage et l'analyse d'échantillons fractionnés, l'assistance d'experts aux laboratoires pour l'échantillonnage, l'analyse la présentation et l'évaluation des résultats | 100,000 |

Approuvé
 1989

Surveillance continue:

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| - Assistance octroyée dans le cadre des accords sur les programmes de surveillance continue | 580,000 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------|

Total pour cet élément	858,000
------------------------	---------

4. REUNIONS/FORMATION/JOURNEES D'ETUDE/BOURSES

REUNIONS:

- | | |
|------------------------------------|--------|
| - Comité scientifique et technique | 55,000 |
|------------------------------------|--------|

Assurance de la qualité des données:

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|-------|
| - Réunion consultative <u>ad hoc</u> sur la surveillance continue | 7,500 |
| - Réunion consultative <u>ad hoc</u> sur la surveillance continue | 7,500 |

FORMATION:

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|--------|
| - Formation en cours d'emploi (par l'intermédiaire du secrétariat) | 80,000 |
|--------------------------------------------------------------------|--------|

BOURSES:

- | | |
|------------------------------|--------|
| - Participation aux réunions | 35,000 |
|------------------------------|--------|

Total pour cet élément	185,000
------------------------	---------

5. MATERIEL

(a) Consomptible:

Pièces détachées pour le service commun d'entretien (par l'intermédiaire de l'AIEA)	35,000
-------------------------------------------------------------------------------------	--------

(b) Non consomptible:

Matériel de laboratoire (destiné au LIRM), achat et entretien	20,000
---------------------------------------------------------------	--------

Total pour cet élément	55,000
------------------------	--------

TOTAL CHAPITRE 3	1,457,000
------------------	-----------

SECTION I
CHAPITRE 4 - MED POL - RECHERCHE

	Approuvé 1989
<hr/>	
A. SOUS-TRAITANCE	
Activités A-L	285,000
<hr/>	
Total pour cet élément	285,000
<hr/>	
B. REUNIONS	
Réunion consultative sur la détermination de la pollution microbiologique dans les eaux marines côtières de la Méditerranée (Activité A/D/K)	15,000
Réunion consultative sur les programmes et mesures liées à l'article 7 du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Activité E)	15,000
Journées d'étude sur la surveillance continue et l'évaluation de la pollution transférée par l'atmosphère (Activité L)	15,000
<hr/>	
Total pour cet élément	45,000
<hr/>	
TOTAL CHAPITRE 4	330,000
<hr/>	

SECTION I
CHAPITRE 5 - CENTRE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

	m/m	Approuvé 1989
1: PERSONNEL		
(a) <u>Experts/Personnel</u>		
Director, P-5	12	68,000
Expert technique, P-4	12	60,000
Chimiste/Documentaliste, P-3	12	46,000
(b) <u>Consultants</u>		7,000
(c) <u>Appui administrative</u>		
- Assistant Administratif, G-4	12	20,000
- Officer chargé de l'information, G-4	12	20,000
- Secrétaire bilingue/Opérateur de traitement de texte, G-3	12	17,000
- Dactylographe/téléphone/télex, G-2	12	14,500
- Gardien-Reproducteur de documents, G-2	12	14,500
2. VOYAGES		16,000
3. SOUS-TRAITANCE		-
Total pour cet élément		283,000
4. REUNIONS/FORMATION/JOURNEES D'ETUDE/BOURSES		
- Formation, Journées d'études		80,000
- Bourses		5,000
Total pour cet élément		85,000

	Approuvé 1989
<hr/>	
5. MATERIEL	
(a) Matériel consommable total	5,000
(b) Matériel non-consommable total	4,000
<hr/>	
Total pour cet élément	9,000
<hr/>	
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX	
- Location	pays hôte
- Entretien	2,000
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL	-
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	7,000
9. DIVERS	38,000
<hr/>	
Total pour cet élément	47,000
<hr/>	
TOTAL CHAPTITRE 5	424,000
<hr/>	
SECTION I	
CHAPTITRE 6 - FORMATION ET EXCHANGE D'INFORMATION	
<hr/>	
- Appui aux cours de formation	60,000
- Stagiaires à l'unité de Coordination	5,000
- MEDWAVES (anglais/français) 4 numéros par an	30,000
<hr/>	
TOTAL CHAPITRE 6	95,000
<hr/>	

SECTION II
CHAPITRE 1 - PLAN BLEU

	Approuvé 1989
1. PERSONNEL	
(a) Experts/personnel	
- Expert technique	70,000
(b) Consultants	
- Conseiller scientifique (temps partiel)	50,000
- Consultants (atelier et visites dans les pays)	35,000
(c) Appui administrative	
- Statisticien (temps partiel)	20,000
- Secrétaire/documentaliste	30,000
Total de cet élément	205,000
2. VOYAGES EN MISSION OFFICIELLE	
Missions dans les pays et participation aux réunions	30,000
3. SOUS-TRAITANCE	Néant
4. FORMATION ET REUNIONS	
Atelier sur les échanges et la méthodologie d'élaboration de scénarios nationaux et littoraux	60,000
5. MATERIEL	Néant
6. LOYER ET ENTRETIEN DU MATERIEL	Néant
7. EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU MATERIEL	10,000
Collecte et mise à jour des données	
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	
Traduction, publication, diffusion des informations	30,000
9. DIVERS	15,000
TOTAL CHAPITRE 1	350,000

Note:

Les autres frais sont couverts par la contribution de contrepartie de la France.

SECTION II
CHAPITRE 2 - PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES

	m/m	Approuvé 1989
<hr/>		
1. PERSONNEL		
(a) Experts		
- Directeur	6	35,000
- Co-ordinator du projet	6	20,000
(b) Consultants		175,000
(c) Appui administratif		50,000
<hr/>		
Total pour cet élément		280,000
<hr/>		
2. VOYAGES		32,000
<hr/>		
3. SOUS-TRAITANCE		
(1) Planification intégrée - Projets pilotes par pays : membres des équipes de planification pour les projets relatifs au littoral syrien, à la baie d'Izmir, à la baie de Castela et à Rhodes		47,000
(2) Organisation d'appui, appui aux diverses actions prioritaires		15,000
<hr/>		
Total pour cet élément		62,000
<hr/>		
4. FORMATION ET REUNIONS		
- 5 réunions d'équipes conjointes sur la méthodologie, la collecte de données et les activités préparatoires pour trois projets pilotes relatifs à des pays - action prioritaire de planification intégrée		50,000
- Atelier sur le code de pratique en matière de réutilisation des eaux usées		20,000
- Atelier sur les établissements historiques		20,000
Atelier sur le tourisme		24,000

	m/m	Approuvé 1989
FORMATIONS ET REUNIONS (suite)		
- Deux ateliers sur l'érosion des sols, financement à 50%		25,000
- Réunion concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement		25,000
- Stage de formation (en français) sur le traitement des déchets liquides		50,000
- Stage de formation (en français) sur les sources d'énergie renouvelables		35,000
Total pour cet élément		249,000
5. MATERIEL		
(a) Consomptible		4,000
(b) Non-consomptible		9,000
Total pour cet élément		13,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX		
		-
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES EQUIPMENTS		
		4,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		
		28,000
9. DIVERS		
		42,000
TOTAL CHAPITRE 2		710,000

SECTION II
 CHAPITRE 3 - AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

	m/m	Approuvé 1989
1. PERSONNEL		
(a) Experts/Consultants		
- Expert	12	50,000
- Documentaliste	12	40,000
- Consultants		60,000
(b) Appui administratif		
- Secrétaire	12	8,000
- Chauffeur/Messenger	12	5,000
Total de cet élément		163,000
2. VOYAGES		15,000
3. SOUS-TRAITANCE		10,000
4. REUNIONS		15,000
5. MATERIEL		
- Consomptible		2,000
- Non-consomptible		3,000
6. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX		pays hôte
7. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		5,000
8. FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS		15,000
9. DIVERS		
- Communication, affranchissements postaux, fret		12,000
- Représentation		2,000
- Divers		3,000
TOTAL CHAPITRE 3		245,000

ANNEXE III

Communiqué sur la protection de la
Méditerranée

Le Bureau élargi du Plan d'action pour la Méditerranée, réuni à Athènes les 1er et 2 novembre 1988, a exprimé son vif intérêt pour la réalisation d'une stratégie globale et cohérente de l'environnement en Méditerranée.

Tous les pays méditerranéens sont pleinement conscients de l'importance de la région méditerranéenne à la fois pour les citoyens de l'ensemble de l'Europe qui se rendent dans la région durant l'été et pour la préservation de la continuité et de l'équilibre culturels et écologiques de l'Europe.

Gardant toujours à l'esprit que les investissements consacrés à l'environnement sont également productifs et contribuent à un développement durable, les pays méditerranéens accueillent avec faveur toute action appropriée et plus efficace de la Communauté européenne en vue de la protection de l'environnement méditerranéen.

ANNEX IV

Mouvements transfrontières de déchets dangereux

Le Bureau élargi des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs, réuni les 1er et 2 novembre 1988, a pris acte des préoccupations exprimées par nombre de délégations concernant les mouvements transfrontières et les éventuels déversements non autorisés de déchets dangereux, et il a reconnu que les Etats méditerranéens se devaient d'être vigilants pour assurer le respect des législations en vigueur au niveau national et international.

En outre, il a été relevé que la coopération sur ce thème a progressé à l'échelon mondial ou régional dans un certain nombre d'instances internationales : PNUE, OMS, OMI, OCDE, Communauté européenne (Directive de 1984/1986), rencontre entre pays africains etc. Plus particulièrement, le Bureau s'est félicité de l'avancement des travaux tendant à l'élaboration d'une Convention internationale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux, sous l'égide du PNUE. Il a exprimé l'espoir que les participants apporteront une contribution active en vue de la pleine réussite de la Conférence prévue à Bâle en mars 1989.

En attendant l'adoption de cette Convention et l'application de ses dispositions, le Bureau a lancé un appel aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone et aux Protocoles y relatifs pour leur demander de resserrer leur coopération. En outre, il a invité les Parties contractantes à contribuer activement à la diffusion et à l'échange d'informations en vue de prévenir, réduire et combattre la pollution liée aux mouvements transfrontières et aux déversements de déchets dangereux en Méditerranée.